

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 6 FEVRIER 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX, David ARRIF et Louis-Marie COUDRIN et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Sandra SEIGNEURET, Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : MM. Richard INES et Yanick DIOCLES

Secrétaire de séance : M. David ARRIF,

Invité(e)s : Mme Sandrine CAZEAUX, Secrétaire.

Monsieur Richard INES donne pouvoir à Monsieur Christophe RAULT.

Date de convocation : vendredi 31 janvier 2025.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 13 janvier 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. Demande de subvention DETR/DSIL auprès de la Préfecture pour le réaménagement de l'ancienne salle des Aînés en bibliothèque (délib)
2. Demande de subvention auprès du Département pour le réaménagement de l'ancienne salle des Aînés en bibliothèque (délib)

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Retour de la Préfecture sur le Parc Éolien Virson/Bouhet
4. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain
5. Point de situation :
 - a. Cabinet paramédical
 - b. Future Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie

R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

6. Avenir pour la rentrée 2025/2026

COMMISSIONS :

7. Retour de la Commission « Voirie »
8. Retour de la Commission « Finances »

QUESTIONS DIVERSES :

9. Retour sur la cérémonie des vœux de la municipalité
10. Diverses demandes (kiosque à pizzas)

TOUR DE TABLE.

Avant de valider les délibérations, Monsieur Rault souhaite aborder le sujet de la future boulangerie : Monsieur Floch (« Le Talmeunier ») est en négociation avec son comptable et sa banque pour planifier cette réalisation, qui recevra peut-être un « feu vert » pour septembre prochain.

Monsieur Rault demande donc aux conseillers si la commune continue le projet de rénovation de l'ancienne salle des aînés.

Monsieur Gentès indique qu'il est dommage d'arrêter ce projet vu les subventions que la commune peut obtenir. Monsieur Rodriguez ajoute que le futur bâtiment sera plus adapté et correspondra mieux aux normes demandées. Monsieur Lamoureux demande si la commune est obligée de réaménager la bibliothèque dans ce bâtiment. Monsieur Rault lui répond que ce n'est pas une obligation, mais que c'est le genre de bâtiment qui est le plus subventionné.

Tous les membres du conseil sont d'accord pour continuer le projet de la bibliothèque.

Monsieur Rault remercie Monsieur Gentès pour les plans effectués, ce qui a fait économiser une somme certaine à la commune.

FINANCES PUBLIQUES :

1. Demande de subvention DETR/DSIL auprès de la Préfecture pour le réaménagement de l'ancienne salle des Aînés en bibliothèque (délib)

Afin de demander la subvention auprès de la Préfecture, il est nécessaire de prendre une délibération. Cette dernière s'articulera de la manière suivante :

Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)		Montant prévisionnel HT		
Gros œuvre		15 422,45 €		
Charpente		19 029,64 €		
Huisseries		4 182,00 €		
Cloisons		19 606,68 €		
Electricité		5 792,65 €		
Plomberie		1 753,86 €		
Sol / Revêtement		5 003,61 €		
Contrôle Technique		3 615,00 €		
SPS		2 271,50 €		
Assurance Dommage Ouvrage		3 000,00 €		
Coût HT		79 677,39 €		
Plan de financement prévisionnel				
<small>Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande</small>				
Financiers	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	79 677,39 €	23 903,22 €	30,00 %
DSIL				#DIV/0!
Fonds vert				#DIV/0!
Autre subvention Etat (à préciser)				#DIV/0!
Fonds européens				#DIV/0!
Conseil départemental	Sollicité	79 677,39 €	27 887,09 €	35,00 %
Conseil régional				#DIV/0!
Autres (à préciser) CDC Aunis Sud - Fonds de concours	Sollicité	79 677,39 €	10 000,00 €	12,55 %
Sous-total			61 790,31 €	
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)		79 677,39 €	17 887,08 €	22,45 %
Coût HT			79 677,39 €	

Madame Villain demande si la commune peut commencer les travaux avant l'obtention de la subvention. Monsieur Rault lui répond affirmativement, mais cela ne signifie pas que la subvention sera accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'opération et les modalités de financement
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

2. Demande de subvention auprès du Département pour le réaménagement de l'ancienne salle des Aînés en bibliothèque (délib)

La demande de subvention auprès du Département s'articulera de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat - DETR	Sollicité	23 903,22	30,00 %
Conseil départemental	Sollicité	27 887,09	35,00 %
Autres (à préciser) CDC Aunis SUD	Sollicité	10 000,00	12,55 %
Sous-total		61 790,31 €	77,55 %
Autofinancement (≥ à 20 %)		17 887,08 €	22,45 %
Coût HT		79 677,39 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant total de 27 887,09 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Retour de la Préfecture sur le Parc Éolien Virson/Bouhet

Monsieur Rault informe les membres du conseil que le projet éolien Virson/Bouhet est refusé en date du 28/01/2025 par Arrêté Préfectoral.

Monsieur Rault demande la diffusion de cet arrêté sur Intramuros.

4. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 25 Rue des Hirondelles, Lot 19, propriété cadastrée C 813. Superficie totale : 172 m²
- ◆ 1 Chemin de Blameré, propriété cadastrée A 317 et A 156. Superficie totale : 1 135 m²

A propos du lotissement, Monsieur Rault informe les membres du conseil que les pétitionnaires déposent une DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) afin de pouvoir obtenir une attestation de conformité. Malheureusement quand Monsieur Rodriguez effectue les contrôles de conformité, les travaux ne sont pas réalisés. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur la conformité de ces nouvelles réalisations immobilières. Monsieur Rault souhaite que le secrétariat fasse un rappel aux pétitionnaires lors du dépôt des DP (Déclaration Préalable) ou des PC (Permis de Construire).

5. Point de situation :

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil :

a. Cabinet paramédical

Monsieur Rault explique que l'une des deux kinésithérapeutes est venue déposer un courrier de préavis de départ le 19/01 car elle souhaite quitter le cabinet suite à des événements familiaux. Elle finira les cours de gymnastique avec les associations auprès desquelles elle s'était engagée. Elle cherche quelqu'un pour la remplacer.

b. Future Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie

Le sujet a été abordé en début de conseil municipal.

R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

6. Avenir pour la rentrée 2025/2026

Monsieur Rault effectue un retour sur la réunion entre les trois mairies, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) et l'inspectrice académique qui s'est tenu le 03/02/2025 à 14h30 à Virson.

Madame Peintre, la maire de Chambon sait que son école est susceptible de fermer car celle-ci est vieillissante et que le DASEN souhaite regrouper les classes sur une seule école. Elle met tout en œuvre pour que son école ne ferme pas, ce qui se comprend. L'État propose d'accompagner la commune de Chambon car il y aura une fermeture de classe en 2025 puis possiblement une autre fermeture de classe en 2026. Madame Peintre propose que la classe ferme sur Bouhet et non à Chambon afin d'avoir un équilibre de classes entre les communes. Elle dit que dans la convention, il est prévu que ce soit chacun son tour. Monsieur Rault lui répond donc que c'est sur Virson que la classe doit fermer. Elle lui répond que cela n'est pas possible. Monsieur Rault lui rétorque que cela est tout à fait possible car l'école de Bouhet peut accueillir des classes de maternelles.

Monsieur Rault a indiqué qu'il a catégoriquement refusé la proposition de la maire de Chambon. Lors de la réunion du 03/02 avec Monsieur Donnot, Sous-préfet, et Madame Puisais, Inspectrice académique, qui a duré 1h30, le DASEN propose de ne pas fermer de classe sur les deux ans qui viennent à condition que dès la rentrée 2025 les deux classes de Chambon migrent à Bouhet, soit cinq classes sur Bouhet. La décision du DASEN sera rendue le 17/03. Madame Puisais a informé les trois mairies que la convention du RPI n'a aucune valeur légale. Madame Peintre leur demande d'attendre avant de prendre la décision de fermer les deux classes. Madame Puisais a donc informé l'assemblée qu'en 2025, il y aura la fermeture d'une classe à Chambon. Madame Peintre a souhaité alors de sortir du RPI. Le Sous-préfet a alors précisé que si tel est le cas, l'état n'apporterait aucune aide au profit de la commune de Chambon. Pour rappel, l'Éducation Nationale n'a pas le pouvoir de fermer une école, mais elle peut fermer les classes.

Madame Simonneau s'interroge : si une classe supplémentaire ouvre à Bouhet, la commune aura certainement besoin de plus de personnel. Monsieur Rault lui répond que la commune reprendra peut-être le personnel de Chambon, sous certaines conditions réglementaires.

COMMISSIONS :

7. Retour de la Commission « Voirie »

Monsieur Rault effectue un retour de la commission « Voirie » du 25/01/2025 lors du conseil. Le compte-rendu de la commission « Bâtiments » du 27/01/2025 a été envoyé aux conseillers.

Monsieur Rault explique que la commission du 25/01 avait pour objectif de recenser les chemins communaux dégradés et les actions envisagées. Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Chauveau. Ce dernier explique les principales dépenses envisagées en 2025 :

- PATA,
- L'entreprise Aunis GD est mandatée pour l'entretien de l'ancienne décharge et le nettoyage des fossés (une semaine).
- Une semaine de « débernage » en régie,
- Du bicouche au Jaud.
- Aux Haies : gros trous dans le virage entre le Chemin de la Croix des Oliviers et le Chemin de Bel Air. Monsieur Chauveau doit demander un devis à différentes entreprises. Monsieur Rodriguez lui indique que les travaux ont été réalisés par les agents communaux avec de l'enrobé à chaud.
- Monsieur Chauveau indique qu'une palissade à la Brande posait des problèmes d'entretien. Il s'avère que cette haie n'appartient pas à la commune, donc la commune n'a pas à intervenir. Monsieur Rodriguez lui répond qu'il y a eu une mauvaise indication, la palissade qui posait problème a été broyée avec le broyeur d'accotement.
- Parking de la salle des fêtes : Monsieur Chauveau indique qu'il réfléchit à savoir comment améliorer l'entrée et la sortie de ce parking. Il pourrait être envisagé la suppression de la haie pour augmenter le stationnement, avec un stationnement en épi, afin que les administrés n'empiètent pas sur la partie non bitumée. Monsieur Gentès demande si ce ne serait pas le camion de collecte qui ferait plus de dégâts que les voitures. Monsieur Chauveau indique qu'il va demander différents devis à la SCOTPA et à l'entreprise Longuépée.

Monsieur Rodriguez en profite pour indiquer le signalement d'un gros trou à l'entrée du Chemin du Grand Gillan. Ce trou a été bouché avec 1T de GNT (Gravier Non Traité) et 1T d'enrobé à chaud.

Monsieur Rault conclut en indiquant que la DIR (Direction des Infrastructures Routières) viendra le 11/02 pour installer les nouvelles chicanes plastifiées.

8. Retour de la Commission « Finances »

Monsieur Rault aborde le sujet lors du conseil.

Monsieur Rault explique que la commission « finances » s'est tenue le 05/02. La situation financière de la commune est bonne, la CAF (Capacité d'Autofinancement) également. Tout sera abordé lors du conseil du 10 mars 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil :

9. Retour sur la cérémonie des vœux de la municipalité

Monsieur Rault remercie tous les conseillers d'avoir été présents. Beaucoup de personnes ont assisté à la cérémonie, environ 150 personnes.

10. Diverses demandes (kiosque à pizzas)

Monsieur Rault indique qu'un rendez-vous a été fixé pour le lundi 17/02 à 18h afin de connaître les desideratas de cette personne.

Fêtes publiques :

Monsieur Rault indique que tous les membres du conseil sont d'accord avec le devis de la prestation du clown. Ce devis sera signé et renvoyé rapidement.

TOUR DE TABLE.

- ◆ Monsieur Coudrin : R.A.S.

- ◆ Monsieur Rodriguez explique que la commune souhaite investir dans un broyeur de branches. En effet, avec la mise en place du Pass Cyclad, la commune n'a droit qu'à environ 50 passages dans l'année. Or les agents ont déjà effectué 10 passages. De plus, les passages en déchetterie engendrent des frais de carburant pour la commune et pendant ce temps-là, les agents ne peuvent pas exercer leurs tâches sur la commune. Le broyeur de branches serait soit sur roues, soit avec « prise de force ». Madame Villain ajoute qu'un broyeur avec une prise de force est plus puissant et possède une marche arrière. Monsieur Chauveau indique qu'il se renseignera sur un broyeur attelé. Monsieur Gentès demande si cet achat ne peut être mutualisé avec une autre commune, car on ne s'en sert pas souvent. Monsieur Rodriguez précise que les agents s'en serviraient toute l'année, car ceux-ci coupent sans cesse des branches ou des haies. Les copeaux seraient mis à la disposition des Bouhétais.

Monsieur Rodriguez conclut : lors de la réunion avec les présidents des associations, « Les Jaspinois » (théâtre) ont demandé s'il était possible de repeindre la scène. Or, Monsieur Rodriguez n'arrive pas à joindre la présidente des Jaspinois. Il demande donc qu'un mail lui soit adressé pour qu'elle puisse venir choisir les couleurs souhaitées.

- ◆ Monsieur Lamoureux indique que le rideau rouge de la scène de la salle des fêtes est cassé et qu'il y a des ampoules qui ne fonctionnent plus. Monsieur Rodriguez lui répond qu'il demandera aux agents de s'en occuper.
- ◆ Monsieur Chauveau : R.A.S.
- ◆ Monsieur Merckel indique que le 29/06, il y aura une manifestation du Lion's Club (voitures de collection anciennes et modernes), au profit du Foyer de Vie de Bouhet. Les bénéficiaires reviendront aux résidents. Une nouvelle réunion se tiendra le 10/02 à 10h au Foyer de Vie. Le 19/02 se tiendra le Comité de Vie Sociale du Foyer de Vie. Monsieur Merckel représentera la commune. Le 20/02, Monsieur Merckel assistera au Comité de développement Social, à la CDC, afin de répartir l'enveloppe des subventions aux associations de la CDC Aunis-Sud dans le cadre social. Monsieur Merckel demande des nouvelles de la venue du cirque sur la commune. Monsieur Rault lui répond qu'il ne viendra pas. Monsieur Merckel poursuit en indiquant qu'un vol de tondeuse a eu lieu au Foyer de vie. Monsieur Merckel conclut en expliquant que le Foyer de vie a trouvé un nouveau médecin référent (médecin de Saint Sauveur).
- ◆ Monsieur Gentès : R.A.S. Il essaie de finaliser les fiches techniques pour le dépôt de la DP (Déclaration Préalable) pour la future bibliothèque.
- ◆ Monsieur Arrif : R.A.S.
- ◆ Madame Seigneuret demande si le planning établi lors de la commission « Bâtiments » pour les travaux de la future bibliothèque est toujours correct. Monsieur Rault lui répond affirmativement. Il aimerait que tout soit mis en œuvre pour que les travaux soient finis avant la fin du mandat.
- ◆ Madame Simonneau : R.A.S.
- ◆ Madame Briffaud : R.A.S.
- ◆ Madame Lamoureux : R.A.S.
- ◆ Madame Villain : R.A.S.

Fin de séance à 21 h 00

Le secrétaire de séance,
David ARRIF

Le Maire,
Christophe RAULT